

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 169-2026

Avis est donné de ce qui suit :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 14 septembre 2026, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le *Règlement numéro 169-2026 établissant un programme d'aide financière à la préservation et à la restauration patrimoniale*.
2. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon situé au 3647, rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
3. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, ce 23 septembre 2026.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe